RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence nationale de l'habitat Anah

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DECISION

Le directeur général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R. 321-7,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-3 et R. 232-6,

Vu le décret du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique, notamment l'article 7,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique,

Vu l'arrêté du 22 mai 2023 modifié portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'arrêté du 24 septembre 2026 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1er octobre 2026,

Vu la décision du 30 mai 2024 nommant Fatima HALLA adjointe au secrétaire général du pilotage stratégique de l'Agence national de l'habitat à compter du 22 janvier 2024,

DECIDE :

Article 1 : **Délégation permanente** est donnée à Fatima HALLA à l'effet de valider et de signer, au nom du directeur général, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentant du pouvoir adjudicateur :

- les marchés publics, les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 40 000 € HT relevant du secrétariat général en charge du pilotage stratégique,
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 € HT passés dans le cadre d'un marché public relevant du secrétariat général en charge du pilotage stratégique,
- la certification du service fait pour toutes les factures relevant du secrétariat général en charge du pilotage stratégique,
- les ordres de mission pour les agents du secrétariat général en charge du pilotage stratégique, les états de frais correspondants et l'acceptation des devis pour les déplacements dans le cadre du marché « Achats de titres de transports pour les déplacements professionnels pris en charge par l'Agence nationale de l'habitat et achat de prestations hôtelières ».

Article 2 : La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement des attributions ou au départ de l'agent.

Lu et accepté

L'adjointe au secrétaire général en charge
du pilotage stratégique de l'Agence nationale
de l'habitat

Fatima HALLA

Fait à Paris, le 1er octobre 2026

Le directeur général
de l'Agence nationale de l'habitat

Pierre CUNÉO

Décision mise en ligne sur le site anah.fr le : 1er octobre 2026